

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 2794 à 2803présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 16

Supprimer les alinéas 9 à 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la modification des délais de prescription des actions en justice. C'est pourquoi ils demandent la suppression de ces alinéas.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2794	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2795	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2796	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2797	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2798	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2799	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2800	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2801	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2802	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2803	de	M.	André CHASSAIGNE